

Présentation synthétique du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de FEYTIAT

Grâce à des efforts de gestion conséquents, la commune de Feytiat présente une situation financière saine malgré un contexte difficile.

Le fonds de roulement 2024 est de 1 609 264 € (y compris les provisions réalisées sur 3 ans) ; la commune a investi tout en continuant à se désendetter.

Le capital restant dû au 31/12/2024 s'élève à 3 298 400 €. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt en 2024, ni d'ouverture de ligne de trésorerie.

-Section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement n'ont évolué que de 1,78%, ceci grâce :

- à la baisse de 2.78% des charges à caractère général.

Au sein de ces dépenses, il faut noter la forte augmentation des dépenses d'électricité +36,15 % alors que la commune a engagé la modernisation de ses luminaires sur la voie publique mais également au sein des bâtiments; des panneaux photovoltaïques ont également été installés sur la Maison de l'Enfance et le bâtiment de la direction des services techniques.

Pour contrebalancer, des efforts ont été faits dans de nombreux domaines et au global les dépenses ont été moins importantes qu'en 2023.

-à la stabilisation des charges de personnel qui ont moins augmenté que l'an dernier.

-seul le chapitre 65 est en augmentation, ceci est en partie dû au partenariat avec la Mutualité Française, et en partie à l'indemnité versée à la Seli dans le cadre du contrat de concession de travaux et de services. Les autres dépenses de ce chapitre sont stables.

Côté recettes, on note que seule la fiscalité locale et les loyers de la zone économique évoluent positivement. Tous les autres : recettes des services, aides de l'Etat, versements des partenaires....sont en diminution.

La fiscalité locale apporte 51.9 % des recettes de fonctionnement de la commune, la fiscalité reversée (attribution de compensation, FPIC, Dotation de Solidarité Communautaire) apporte 23.5%. L'ensemble des autres recettes représente donc moins de 25 % des recettes.

-Section d'investissement :

L'année 2024 est marquée par la fin du chantier du tennis, l'ajout du 3ème court et la rénovation des cours existants a pu se réaliser sans que la commune n'ait recours à l'emprunt.

En plus, la commune a investi 746 794.29 € dans des travaux de rénovations et aménagements, des acquisitions de matériel, et 137 786,40 € dans des études dont celles destinées au projet de reconstruction de l'ALSH.

Le remboursement du capital a été de 264 351,71 €

L'ensemble des dépenses d'investissement s'est élevé à 1 563 913,27 €

Côté recettes, nous avons principalement touché les subventions pour la rénovation des tennis.

La taxe d'aménagement n'a apporté que 139 536.23 € pour 304 638.62 € en 2023. Et le FCTVA a permis de récupérer 178 154,97 €.

L'analyse des ratios montre que la commune dépense un peu plus que les communes de même strate pour son fonctionnement; ceci est possible car la commune présente plus de recettes par habitant.. Elle présente aussi des recettes de fiscalité supérieures, grâce au bassin économique, qui apportent une contribution importante sur le foncier bâti. Cette situation permet à la collectivité de présenter des taux inférieurs aux communes équivalentes de la CULM et d'être moins endettée que les communes de même taille. Cela permet aussi à la commune de garder un équilibre malgré la faible participation de l'Etat au fonctionnement : 17 € par habitant à Feytiat pour 160 € dans les autres communes.